

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mardi 26 juillet 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents:

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
M ^{me} Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5

Était aussi présent : M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Étaient absents : madame Roxane Perreault et monsieur Jean Lemieux

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

176-07-2022

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 826-2022 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022

2. Administration

2.1. Secrétaire au greffe (remplacement congé de maladie – fin d'emploi)

3. Loisirs

3.1. Demande de partenariat – Centre culturel Desjardins

4. Voirie

4.1. Embauche d'un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles

5. Période de questions

177-07-2022

1.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 826-2022 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022

M. Frédéric Bourgeois, conseiller du district n° 4, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 826-2022, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022;

- dépose ledit projet de règlement 826-2022.

2. Administration

2.1. Secrétaire au greffe (remplacement congé de maladie) – fin d’emploi

178-07-2022

ATTENDU QUE madame Monique Gagnon est à l’emploi de la Municipalité à titre de remplaçante suite au départ pour maladie de M^{me} Isabelle Dufresne, secrétaire depuis le 7 février 2022;

ATTENDU d’entériner la fin d’emploi de madame Gagnon pour le 21 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare entérine la fin d’emploi de M^{me} Monique Gagnon, remplaçante d’un congé de maladie de M^{me} Dufresne, en date du 21 juillet 2022;

3. Loisirs

3.1 Demande de partenariat – Centre culturel Desjardins

179-07-2022

ATTENDU la demande de partenariat pour le Centre culturel Desjardins;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare s’engage à verser la somme de 8 000,00 \$ au Centre culturel Desjardins pour le soutien au fonctionnement et les bénéfices pour la municipalité et ses citoyens;
3. D’imputer la dépense au poste « Animation culturelle » (02-70196-999).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d’office qu’il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.
René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier*

4. Voirie

4.1. Embauche d'un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles

180-07-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher madame Dominique Taillon,

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue le 1^{er} août 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche madame Dominique Taillon au Service des travaux publics, parcs et immeubles, pour la période du 1^{er} août 2022 au 28 octobre 2022 inclusivement, à titre de personne salariée saisonnière occasionnelle, selon les conditions de la convention collective;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à madame Taillon.

5. Période de questions

Sur ce, la séance est levée à 19 h 48.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.